

COMMUNE DE LABRUYERE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 26 JANVIER 2018, 20h – Salle communale

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 19 janvier 2018, s'est réuni le Vendredi 26 janvier 2018, à 20h, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

	Présents	Pouvoir à	Absent		Présent	Pouvoir à	Absent
Mme Le Maire	X			Martine Meunier	X		
Robert Vittaut	X			Aline Orlandella		Mme Meunier	
Bruno Clémence	X			Bernard Quenot	X		
Stéphanie Le Garrec	X			Angélique Tesson		Mme Le Garrec	

Nombre de Présents en début de séance : 6 - Absents : 2 - Pouvoirs : 2
Secrétaire de séance : Mme Martine Meunier

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 15 Décembre 2017
- 2) SICECO : modification des Statuts
- 3) Employé communal : contrat de travail
- 4) Concessions de cimetière : nouvelles tarifications
- 5) Informations et questions diverses.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : **VOTANTS : 8 – POUR : 8 dont 2 pouvoirs - SIVOS : suppression de poste à la rentrée 2018 :**

Le pôle scolaire Jean de Vienne de Pagny le Château est susceptible de voir une classe supprimée à la rentrée de Septembre 2018 ; Un courrier du Président du SIVOS a été envoyé à la DASEN, informant des difficultés que représenterait cette suppression de poste. Une délégation a été reçue récemment par Madame la Directrice Académique. Notre secteur rural rencontre des difficultés économiques et sociales importantes et le niveau scolaire de nos enfants risque d'être impacté. Une motion contre la fermeture de ce poste et le maintien des 4 classes est soumise aux Conseillers.

VOTANTS : 8 - POUR : 8 dont 2 pouvoirs

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017

Mme le Maire demande aux conseillers l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de conseil. Il est adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 8 - POUR : 8 dont 2 pouvoirs

2) SICECO : modification des statuts

Le comité syndical du SICECO, réuni le 8 décembre 2017 a adopté une modification de ses Statuts, à savoir :

- Approbation de l'adhésion de 11 EPCI à fiscalité propre au SICECO ;
- Nouveau service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants ;

Mme le Maire précise que c'est au tour des adhérents au SICECO (communes et EPCI) de se prononcer sur l'extension de périmètres et modifications de statuts. Elle propose au conseil l'approbation de ces nouvelles dispositions.

VOTANTS : 8 - POUR : 8 dont 2 pouvoirs

3) **Contrat de travail de l'agent technique**

Le contrat de l'Agent Technique prend fin le 31 mars 2018.

Dans le but de réorganiser et d'externaliser l'entretien de la commune, et afin de limiter les interventions en fonction des besoins et dans un souci de baisse des coûts, le Conseil envisage de supprimer le poste d'agent technique à compter du 1^{er} Avril 2018, au profit de services mutualisés ou extérieurs. L'avis du Comité Technique a été demandé sur ce dossier.

L'ensemble des conseils émettent un avis favorable quant à cette nouvelle restructuration.

VOTANTS : 8 - POUR : 8 dont 2 pouvoirs

4) **Tarifs concessions de cimetière**

La dernière mise à jour de tarification des concessions du cimetière remonte à 2008. Mme le Maire propose une revalorisation, à savoir :

- concession de terrain : 120€, pour 30 ans (au lieu de 110€)
- columbarium : case de 2 urnes, 150€, pour 30 ans (au lieu de 110€) - plaque à la charge du demandeur
- jardin du souvenir : participation dispersion (50 €)

Un règlement du cimetière est en cours d'étude.

VOTANTS : 8 - POUR : 8 dont 2 pouvoirs

5) **Informations et questions diverses :**

N E A N T

La séance est levée à 21h.

Le Maire



Mme Odile Dervier



COMMUNE DE LABRUYERE

1, rue de la Place – 21250 LABRUYERE

MOTION POUR LE MAINTIEN DES 4 CLASSES AU POLE SCOLAIRE Jean de Vienne – 21250 PAGNY LE CHATEAU à la rentrée scolaire de Septembre 2018 présentée en séance de conseil municipal du 26/01/2018

Après avoir été alertés par les syndicats, les parents et les enseignants, les élus du conseil Municipal de la commune de Labruyère s'opposent au projet de suppression d'une classe sur le pôle scolaire de Pagny.

Même si les effectifs accusent une petite baisse, la prévision est à 78 élèves pour 4 classes à la rentrée 2018, ce qui reste un effectif, certes limite mais pas insuffisant.

Supprimer une classe reviendrait à avoir des effectifs de 26 élèves dans toutes les classes, en sachant que la répartition des âges pénaliserait particulièrement le cycle 2.

A l'heure où des CP en zone REP sont dédoublés et limités à 12, est-il tolérable d'avoir un CP/CE1 à 26 ou 27 élèves ?

Nous rappelons également que notre secteur rural rencontre des difficultés économiques et sociales importantes et que le niveau des enfants en est impacté. Les communes du SIVOS sont d'ailleurs entrées au 1er juillet 2017 en Zone de Revitalisation Rurale. La réussite au brevet des collèges à Seurre (collège de rattachement de nos élèves) est de 7 points inférieur à la moyenne nationale.

Ces éléments montrent qu'il est nécessaire que nos enfants soient encadrés de la meilleure façon depuis leur plus jeune âge, des classes chargées ne sont pas gage d'une bonne réussite scolaire.

Nos communes ont investi beaucoup de temps et d'argent dans la création du pôle scolaire, afin d'optimiser les conditions d'accueil et de réussite de nos enfants. Le SIVOS a récemment investi pour l'école dans un équipement informatique s'élevant à plus de 5 000 euros, afin de proposer à nos enfants des outils performants et actuels.

Notre zone rurale ne bénéficie pas de tout ce qu'une zone urbaine peut proposer, et à ce titre, il est injuste de résumer les enfants à des chiffres sans tenir compte des conditions matérielles, sociales et économiques.

Pour toutes ces raisons, les élus de la commune de Labruyère soutiennent sans réserve les actions des enseignants, des parents et des syndicats et demandent à l'éducation nationale de maintenir les 4 classes sur le pôle scolaire de Pagny le Château.

Motion approuvée par le Conseil municipal